



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi trente septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Odile MATHIEU, Adjointe, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Olivier DUPORT et Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, M. Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **4.1 : FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS DE LA FPT :**

#### **2025-53. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION :**

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade de certains agents remplissant les conditions statutaires et répondant aux exigences des lignes directrices de gestion, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer les agents dans leur futur grade à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Il est proposé les modifications suivantes :

| <b>Poste supprimé</b>                                           | <b>Temps d'emploi</b> | <b>Poste créé</b>                                               | <b>Temps d'emploi</b>                 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Éducateur de jeunes enfants                                     | Temps complet         | Éducateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle            | Temps complet à compter du 01/10/2025 |
| Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe                  | Temps complet         | Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe                  | Temps complet à compter du 01/10/2025 |
| Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe | Temps complet         | Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe | Temps complet à compter du 01/10/2025 |
| Adjoint Administratif Territorial contractuel                   | Temps complet         | Adjoint Administratif Territorial stagiaire                     | Temps complet à compter du 01/10/2025 |
|                                                                 |                       | Technicien Territorial                                          | Temps complet à compter du 01/10/2025 |

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 septembre 2025,  
Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2025,  
Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 23 septembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ☐ D'approuver la suppression puis la création des postes présentés ci-dessus ;
- ☐ De garantir les crédits nécessaires à ces évolutions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues  
aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités  
Locales. Fait à Ormes le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 2 octobre 2025.

Publié ou notifié le : 2 octobre 2025.

